



*Direction de l'animation
et des relations avec la population
Service des actions culturelles
et de la vie associative*

Tél. 03 20 66 58 09

DECISION

DEC/2024/CL/151

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL/2020/DG/4 du 23 mai 2020 portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu les prestations « BATISSEURS » et « MINI-TOQUÉS » proposées par la SAS FESTIJEUX le 8 septembre dans le cadre des festivités d'Hem en Fête, parc de la mairie,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession des prestations susmentionnées pour un montant de 3 554.82 €.

ARTICLE 2 : Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours. (Service 420 fonction 3392 nature 6288)

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Villeneuve d'Ascq sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Hem, le 13 juillet 2024

Francis VERCAMER

Maire de HEM
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille

